



**communautés  
européennes**

**NOTE D'INFORMATION**

**BUXELLES: 244, RUE DE LA LOI  
TELEPHONE: 35 00 40**

**LUXEMBOURG: 18, RUE ALDRINGER  
TELEPHONE: 292.41**

*Division « information syndicale et ouvrière »*

1964 - n° **2**

## SOMMAIRE

Page

### I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

La mobilité géographique et professionnelle des travailleurs dans le cadre d'une politique européenne commune de l'emploi . . . . . 1

Les syndicats C.I.S.L. des six se prononcent pour la fusion des Exécutifs européens . . . . . 3

Prises de position des Comités professionnels et industriels :

- Les syndicats libres des métallurgistes des six font le bilan du Marché commun sidérurgique et de l'activité syndicale au sein de la C.E.C.A. . . . . 4

- Les mineurs C.I.S.L. organiseront à Dortmund une grande manifestation européenne . . . . . 7

- Problèmes européens au Comité de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de mineurs . . . . . 7

- Constitution du premier Comité paritaire employeurs-travailleurs pour l'agriculture . . . . . 10

- Les chapitres VI et VII du programme d'action examinés par les organisations C.I.S.L. des travailleurs des industries diverses . . . . . 10

Les syndicats F.S.M. et le Marché commun :

- La C.G.T. et le "Kennedy round" . . . . . 12

II. REVUE DE LA PRESSE SYNDICALE . . . . . 14

III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION . . . . . 20

## I. LES SYNDICATS ET L'EUROPE

### LA MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET PROFESSIONNELLE DES TRAVAILLEURS DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE EUROPEENNE COMMUNE DE L'EMPLOI

Le rapport de M. LEVI SANDRI à la Ve Rencontre européenne, organisée par la C.I.S.L. (Italie) à Florence

Le Prof. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E. et président du groupe des affaires sociales, a présenté le rapport officiel sur "La mobilité géographique et professionnelle des travailleurs dans le cadre d'une politique européenne commune de l'emploi" lors de la Ve rencontre consacrée aux problèmes de l'intégration européenne organisée à Florence, le 28 février 1964, par la Confederazione italiana sindacati lavoratori (C.I.S.L.), en collaboration avec le service commun "presse et information" des Communautés.

Se référant au discours introductif de M. Storti, secrétaire général de la C.I.S.L., le Prof. Levi Sandri a affirmé que dans le domaine social, comme d'ailleurs dans tout autre domaine, aucune réalisation ne saurait être valable sans la collaboration des syndicats, qui doivent être en mesure de remplir leur fonction au moyen d'impulsions et d'initiatives d'autant plus indispensables que les problèmes nationaux et européens en discussion sont plus importants.

Le traité de Rome, a-t-il dit, ne prévoit pas explicitement une politique commune de l'emploi, mais de nombreuses dispositions explicites pré-supposent et, en même temps, ont pour effet de créer une telle politique; la liberté de circulation, la politique commune de formation professionnelle et le Fonds social, la politique régionale et le développement économique et social harmonieux qui constituent l'objectif fondamental du Traité.

Du reste, les Etats membres ont reconnu depuis longtemps la nécessité d'harmoniser et de rendre convergentes les diverses politiques nationales relatives à la main-d'oeuvre en approuvant les deux premiers règlements concernant la libre circulation des travailleurs. Le premier a été mis sur pied en 1961, et le second dernièrement. Un troisième, qui sera élaboré en 1967, consacrera définitivement l'application complète de la liberté de circulation de la main-d'oeuvre prévue par le Traité pour la fin de la période transitoire (1969). Dans ce domaine également, la Communauté est donc allée au-delà de la lettre du Traité, en traduisant dans la réalité son inspiration manifestement sociale et en anticipant les échéances.

La libre circulation des travailleurs, a poursuivi le Prof. Levi Sandri, fournit un instrument en vue de l'élimination du chômage et de la compensation des demandes et des offres d'emploi. C'est en effet en ce sens qu'elle fût initialement conçue à l'époque de la rédaction du Traité, et au fur et à mesure de son évolution, elle est devenue de plus en plus un droit fondamental de l'individu. La politique d'investissements, la politique régionale et la politique de formation professionnelle paraissent aujourd'hui les meilleurs instruments d'élimination du chômage.

Commentant ensuite les diverses dispositions du second règlement, le Prof. Levi Sandri a souligné l'importance de la réglementation communautaire. Cette importance se comprend aisément lorsque l'on sait que de nombreux travailleurs, surtout italiens, se déplacent encore à l'intérieur de la Communauté. A titre d'exemple, du 1er décembre 1962 au 30 septembre 1963, 250.000 travailleurs des six pays ont trouvé un nouvel emploi dans la Communauté. 188.000 de ces 250.000 travailleurs sont italiens, et la majeure partie d'entre eux (152.000) ont trouvé du travail en Allemagne.

Au cours de la même période, 414.000 travailleurs de pays non membres de la Communauté (il s'agit surtout d'Espagnols, de Grecs, de Turcs, etc...) sont entrés dans les six pays, ce qui montre que la Communauté n'est pas non plus restée fermée au monde extérieur dans le domaine de la circulation de la main-d'oeuvre, et qu'elle ne peut donc être accusée d'avoir instauré une "autarcie à six". Il ne fait aucun doute, a observé M. Levi Sandri, que dans la pratique les travailleurs étrangers à la Communauté seront eux aussi progressivement favorisés.

Après avoir décrit brièvement le programme relatif à la liberté d'établissement, qui sera réalisé d'ici à 1969, le rapporteur a étudié les problèmes posés par la mobilité professionnelle des travailleurs, qui est imposée tant par le progrès technique que par la restructuration des grands secteurs de la production du fait, notamment, de l'évolution de l'économie agricole et du développement des secteurs industriel et tertiaire.

Le principal instrument de cette politique est la formation professionnelle, qui revêt maintenant une importance primordiale. Il a cité à ce propos les principes d'une politique commune de formation professionnelle qui ont été adoptés sous forme de "directive" (obligatoire pour ce qui concerne les objectifs à atteindre) par les gouvernements sur proposition de la Commission, et a annoncé qu'un Comité consultatif tripartite pour la formation professionnelle au sein duquel siègent des représentants non seulement des gouvernements, mais aussi des salariés et des employeurs, entrera prochainement en fonctions auprès de la Communauté. Parmi les premières mesures pour lesquelles l'avis de ce Comité sera requis figurent un programme de formation d'instructeurs et un programme de formation professionnelle accélérée pour certains secteurs manquant de main-d'oeuvre. Un programme du même genre, qui a déjà été mis en oeuvre avec la participation du Fonds social, a permis de former 9.000 travailleurs dont 1/3 environ ont trouvé du travail dans la Communauté, les autres étant restés dans leur pays d'origine.

A propos du Fonds social qui, au cours de ses quatre premières années de fonctionnement, a contribué à la requalification de 260.000 travailleurs et a dépensé à cette fin 12 milliards et demi de lires, le Prof. Levi Sandri a déclaré que l'Italie, la France et les Pays-Bas ont été les principaux bénéficiaires des mesures de cet organisme. Le Fonds social devrait cependant être développé et, à cet égard, la Commission de la C.E.E. présentera prochainement un projet de réforme tendant à lui conférer des pouvoirs d'initiative plus importants.

Le Prof. Levi Sandri a conclu en affirmant qu'une politique économique à moyen terme ou une programmation - telle que celle qui a été proposée par la C.E.E. - implique nécessairement une politique commune de l'emploi dont l'application et les mesures tiennent compte non seulement de la quantité et de la qualité des besoins, mais aussi des disponibilités et de tous les autres problèmes du travail.

LES SYNDICATS C.I.S.L. DES SIX SE PRONONCENT  
POUR LA FUSION DES EXECUTIFS EUROPEENS

H.G. Buitter, secrétaire général du secrétariat syndical européen C.I.S.L., a remis le 24 février 1964 à M. H. Fayat, président en exercice du Conseil des ministres de la C.E.E., une lettre rappelant la position des syndicats en ce qui concerne la fusion des Exécutifs des Communautés européennes. Dans cette lettre, les organisations syndicales réclament à nouveau la cooptation, dans un Exécutif unique, d'une représentation syndicale qui tienne compte de la contribution que les travailleurs européens ont apportée et apporteront à la construction de l'Europe. Comme par le passé, les responsables syndicaux entreprendront des démarches parallèles sur le plan national.

Dans d'autres lettres, envoyées respectivement aux Présidents de la Commission et du Conseil des ministres de la C.E.E., M. H.G. Buitter a souligné certaines préoccupations du mouvement syndical libre dans le domaine social et a demandé la participation des travailleurs et des employeurs à l'établissement de la politique économique à moyen terme. Ces problèmes seront également au centre des délibérations de l'Assemblée générale des syndicats libres des six, à Paris, les 11, 12 et 13 mars 1964 (1).

---

(1) Ces lettres du secrétaire général du secrétariat syndical européen de la C.I.S.L. font suite aux décisions prises à ce sujet à la réunion du Comité exécutif du secrétariat qui a eu lieu à Rome, les 5 et 6 février, sous la présidence de L. Rosenberg, président du D.G.B. (Allemagne). A cette occasion, le Comité exécutif s'est également occupé de l'organisation de l'Assemblée générale des syndicats libres des six et a approuvé, dans ses grandes lignes, l'exposé qui sera à cette Assemblée O. Brenner, président de la Fédération allemande des travailleurs de la métallurgie (I.G.-Metall), sur les problèmes de l'heure et les tâches du mouvement syndical dans une Europe intégrée.

PRISES DE POSITION  
DES COMITES PROFESSIONNELS ET INDUSTRIELS

LES SYNDICATS LIBRES DES METALLURGISTES DES SIX  
FONT LE BILAN DU MARCHÉ COMMUN SIDÉRURGIQUE  
ET DE L'ACTIVITE SYNDICALE AU SEIN DE LA C.E.C.A.

A la fin du mois de janvier, les organisations syndicales C.I.S.L. des travailleurs de la sidérurgie des six pays de la C.E.C.A., ont tenu à Luxembourg une importante conférence. Une quarantaine de dirigeants de ces organisations ont pris part à cette assemblée.

L'ordre du jour comportait :

- bilan de 10 ans de Marché commun sidérurgique et d'activité syndicale au sein de la C.E.C.A.;
- situation de la politique salariale et conventionnelle des travailleurs de l'industrie sidérurgique de la C.E.C.A.

A. Gailly, président de l'Intersyndicale C.I.S.L.-C.E.C.A., a présenté le rapport sur le premier point de l'ordre du jour. Ce rapport avait été remis au préalable à tous les participants.

Le deuxième point de l'ordre du jour a été développé par E. Weis, secrétaire du Bureau de liaison C.I.S.L.-C.E.C.A., sur la base d'un document écrit. La première partie de ce rapport était consacrée à une comparaison entre les différents pays de la C.E.C.A. dans le domaine du coût de la main-d'oeuvre, des salaires réels, des salaires horaires bruts, de la durée du travail, des heures supplémentaires, des congés, des jours fériés, etc... La deuxième partie donnait des informations succinctes sur l'évolution sociale dans la sidérurgie des six pays entre le 1er janvier 1962 et le 2e semestre 1963.

A l'issue des débats, l'assemblée a adopté à l'unanimité, les cinq résolutions suivantes :

1. Résolution sur les problèmes actuels de l'industrie sidérurgique

"Au cours de leur conférence des 30 et 31 janvier 1964 à Luxembourg, les syndicats libres des métallurgistes des six pays de la C.E.C.A., ayant examiné les problèmes de l'industrie sidérurgique, ont abouti unanimement aux conclusions suivantes :

- ils approuvent l'intention de la Haute Autorité d'organiser une conférence mondiale de l'acier ayant pour objet l'examen de la situation dans l'industrie sidérurgique et de ses aspects économiques et sociaux;

- ils souhaitent que la Haute Autorité prenne les dispositions requises afin que cette conférence se tienne dans un avenir rapproché;
- ils demandent à la Haute Autorité d'envisager dès à présent une participation active de nos organisations des syndicats libres de métallurgistes aux travaux de cette conférence".

## 2. Résolution sur l'harmonisation des conditions de vie et de travail

"Les syndicats libres des métallurgistes des six pays de la C.E.C.A., réunis en conférence les 30 et 31 janvier 1964, sous la présidence du camarade A. Gailly, à Luxembourg

- restent convaincus de la nécessité de l'harmonisation, prévue dans le traité de la C.E.C.A., des conditions de vie et de travail dans les industries communautaires;
- constatent que les prévisions et prédictions concernant le rapprochement dans ces conditions de vie et de travail, sont loin d'être réalisées dans la mesure souhaitée;
- en conséquence, ils estiment que les efforts dans ce domaine doivent être intensifiés;
- demandent que la Haute Autorité prenne de nouvelles initiatives dans le cadre de la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de travail dans l'industrie sidérurgique.  
Ils considèrent que cette Commission mixte devrait cesser de se limiter à un rôle de groupe d'étude, mais devrait entreprendre la discussion des problèmes sociaux actuels;
- sont persuadés que des recommandations élaborées par cette commission, et adressées à toutes les instances nationales compétentes, constitueraient un instrument efficace pour assurer une amélioration des conditions de vie et de travail et leur égalisation dans le progrès".

## 3. Résolution sur l'évolution de la main-d'oeuvre dans l'industrie sidérurgique

"Lors de leur conférence des 30 et 31 janvier 1964 à Luxembourg, les syndicats libres des métallurgistes des six pays de la Communauté, ayant examiné les problèmes relatifs à l'évolution de la main-d'oeuvre dans l'industrie sidérurgique

- expriment leur inquiétude devant la régression des besoins relatifs de main-d'oeuvre;
- constatent que du fait de l'évolution technique dans l'industrie sidérurgique, la structure de la main-d'oeuvre subit de constantes modifications qui iront encore en se développant à l'avenir;

- constatent que les problèmes de l'emploi et du marché de travail se posent dans des termes différents selon les besoins sidérurgiques;

En conséquence, les syndicats libres des métallurgistes attendent que :

- la Commission "emploi" devienne dans le cadre des objectifs généraux "acier" un organisme permanent chargé de suivre l'évolution de ces problèmes et de proposer des solutions appropriées. Ces propositions doivent servir en particulier de point de départ et de base de discussion à la Commission "formation professionnelle" pour lui permettre d'approfondir l'étude des problèmes de formation professionnelle qui se posent du fait de l'introduction accélérée du progrès technique dans l'industrie sidérurgique, et de leur apporter des réponses concrètes".

#### 4. Résolution sur la fluctuation de la main-d'oeuvre dans l'industrie sidérurgique

"Les syndicats libres des métallurgistes des six pays de la Communauté, en conférence les 30 et 31 janvier 1964 à Luxembourg

- estiment que la fluctuation de la main-d'oeuvre qui affecte depuis un certain temps l'industrie sidérurgique, doit faire l'objet d'un examen attentif, afin de prendre en temps voulu des mesures propres à prévenir les conséquences fâcheuses de l'instabilité croissante de la main-d'oeuvre;
- considèrent que les mesures requises pour y remédier soient examinées et décidées dans le cadre communautaire;
- exigent qu'un examen minutieux des causes de cette fluctuation doit précéder les mesures à prendre;
- affirment que la Commission mixte "employeurs-travailleurs" est parfaitement compétente pour traiter de ces problèmes .

En conséquence, les syndicats libres des métallurgistes invitent la Haute Autorité à porter cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission mixte .

#### 5. Résolution sur la protection et la sécurité du travail

"Les syndicats libres des métallurgistes des pays de la C.E.C.A., réunis en conférence les 30 et 31 janvier 1964, à Luxembourg

- soulignent l'importance que les travailleurs attachent à la protection et à la sécurité du travail;

- estiment que les mesures mises en oeuvre dans ce but dans l'industrie sidérurgique de la Communauté, ne répondent pas à l'importance du problème;
- demandent par conséquent à la Haute Autorité d'intensifier l'action dans ce domaine, en particulier par la création d'un organe permanent pour la sécurité dans l'industrie sidérurgique;
- attendent de la Haute Autorité qu'elle continue le financement de recherches dans le domaine de la médecine du travail; dans le cadre de ces travaux de recherches, une attention particulière devrait être apportée aux conditions spécifiques de l'industrie sidérurgique".

LES MINEURS C.I.S.L. ORGANISERONT  
A DORTMUND UNE GRANDE MANIFESTATION EUROPEENNE

Le 13 février, les responsables des organisations syndicales des mineurs C.I.S.L. de la C.E.C.A. se sont rencontrés à Bochum pour examiner les problèmes qui se posent actuellement aux travailleurs de la mine dans le cadre de la Communauté.

Les dirigeants syndicaux des mineurs ont décidé, entre autres, de demander une entrevue à M. Dino Del Bo, président de la Haute Autorité, pour demander qu'elle étai t la position de celle-ci sur les problèmes suivants : statut européen du mineur; politique de l'énergie; suite à donner à la conférence européenne sur l'harmonisation de la sécurité sociale.

L'organisation d'un grand rassemblement des mineurs des six pays à Dortmund a également été abordée.

PROBLEMES EUROPEENS AU  
COMITE DE LA FEDERATION INTERNATIONALE  
DES SYNDICATS CHRETIENS DE MINEURS

L'Internationale des syndicats chrétiens de mineurs vient de tenir ses premières assises pour 1964, les 20 et 21 février à Luxembourg.

En dehors des débats propres du Comité, M. Linthorst-Homan, membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A., a fait un exposé sur la fusion des Exécutifs et des Communautés, ainsi que sur le projet de nouvelles initiatives de politique de l'énergie.

Les travaux du Comité se sont déroulés sous la présidence de Frans Dohmen, assisté du secrétaire Emile Engel. Nous dégageons quelques extraits du compte rendu.

L'ordre du jour comportait, outre une partie administrative, l'examen de la situation dans les différentes substances minières des divers contingents.

Pour le secteur Europe, l'examen de la situation fut fait sous les aspects suivants : principaux faits de la profession minière, points cruciaux des différents bassins et substances, problèmes de l'énergie, emploi et libre circulation des travailleurs, statut du mineur, fusion des Exécutifs.

### Le problème de l'énergie

L'étude portait de la question "de quelle manière, des mesures nationales - sur le plan tant économique que social - sont-elles suscitées, voire freinées par l'absence prolongée de dispositions communautaires ?"

L'analyse de la situation a révélé que les pays avaient de plus en plus recours à des moyens strictement nationaux, dont la projection n'était nullement conçue vers une intégration future de l'énergie, voire même d'une simple coordination; la Belgique a institué le Directoire charbonnier ayant soulevé les critiques que l'on connaît; la France vient de mettre en place un Secrétariat général de l'énergie; l'Allemagne fédérale a pris des dispositions législatives, fin 1963, sous la forme de "Rationalisierungsverbände (mécanisme financier concernant l'encouragement à la rationalisation de l'exploitation charbonnière), loi accueillie avec des réserves en Allemagne et beaucoup de circonspection sur le plan européen; le Gouvernement néerlandais vient d'annoncer (janvier 1964) l'octroi d'aides à l'industrie charbonnière, ainsi qu'une garantie d'écoulement de 11 à 12 millions de tonnes de charbon dans le cadre de l'approvisionnement en énergie.

Le Comité a dénoncé que cet imbroglio, provoqué par l'absence de directives et d'une orientation commune en matière de politique énergétique, est à l'opposé de l'approche d'une politique communautaire, même d'une simple coordination de l'énergie.

Par ailleurs, le Comité a exprimé son désappointement quant à l'inacceptable comportement des pays au sein du Conseil spécial de ministres, qui n'est somme toute que l'expression, en matière de politique énergétique, des contradictions réunies d'intérêts opposés.

Le Comité s'est élevé contre la duplicité des gouvernements qui, sur les plans nationaux, accusent sans cesse et souvent avec acrimonie, l'incapacité des instances communautaires, alors que ces mêmes gouvernements ont pratiqué, au sein du Conseil spécial de ministres, une obstruction quasi-systématique à l'égard de solutions valables.

Partant, le Comité a enregistré avec satisfaction les nouvelles initiatives de la Haute Autorité en ce domaine, après s'être trop longtemps résignée à l'insuccès de ses entreprises, elle vient en effet d'inaugurer, depuis

peu, un style nouveau en répondant d'autorité par des actes politiques face aux renvois répétés de propositions dans la recherche de solutions relatives à l'énergie.

### Statut du mineur

Après avoir fait le point de la situation et constaté sur le plan communautaire l'opposition, apparemment concertée, des représentants patronaux et gouvernementaux à la réalisation d'un statut du mineur, voire même à l'étude des données (sauf la Belgique), le Comité a invité les organisations de l'Internationale à intensifier leur action sur les plans nationaux, tout en poursuivant les efforts sur le plan communautaire.

Le Comité a estimé qu'il est capital d'amener les patrons charbonniers et les représentants gouvernementaux à prendre position sur les plans nationaux car en dernière analyse, et dans les conditions présentes, un statut ne peut être réalisé que dans le cadre national.

### Fusion des Exécutifs

L'Internationale des mineurs chrétiens est favorable à la fusion des Exécutifs et, à terme, celle des Communautés, cette fusion étant l'évolution logique de l'unification européenne.

Le Comité a déclaré que cette fusion, (ou ces fusions) n'est acceptable que dans la mesure où elle ne comporte ni retrait, ni renoncement à certaines dispositions essentielles (autonomie financière, représentation et participation des travailleurs, compte tenu aussi des aménagements et modifications indispensables des Traités).

Au contraire, l'expérience et les enseignements aidant, il faut dépasser certains cadres et certaines dispositions, construire une véritable démocratie économique et sociale communautaire.

En matière de politique sociale, il est notamment indispensable de concrétiser les objectifs généraux sociaux des Traités, par la détermination d'une politique sociale dont la réalisation devrait faire l'objet d'une programmation sociale précise. Les travailleurs devraient faire dépendre leur participation future de l'introduction des dispositions correspondantes.

CONSTITUTION DU PREMIER COMITE PARITAIRE  
EMPLOYEURS-TRAVAILLEURS POUR L'AGRICULTURE

Le 25 février 1964 a eu lieu à Bruxelles, la première réunion constitutive du Comité paritaire pour les problèmes sociaux des travailleurs agricoles.

Le Comité comprend 17 représentants des employeurs et 17 représentants des travailleurs.

Au nom de M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E., M. Neirinck, directeur général de la Direction générale des Affaires sociales, a procédé à l'installation du Comité et en a souligné la compétence étendue, qui englobe tous les problèmes d'ordre social se posant dans le domaine de l'agriculture. Il a exposé que la Commission a l'intention de s'assurer, dans toute la mesure du possible, la collaboration du Comité paritaire pour l'étude de toutes les questions intéressant les travailleurs agricoles.

C'est à l'unanimité que le Comité a nommé, comme président, Helmut Schmalz, président du "Gewerkschaft Gartenbau, Land- und Forstwirtschaft (R.F. d'Allemagne) et, comme vice-président, M. Oosterhuis (Koninklijk Nederlands Landbouw Comité).

Le but de ce Comité consiste à trouver et à étudier des solutions équitables et acceptables pour l'élimination des discriminations existantes et des retards d'ordre social affectant encore les travailleurs agricoles.

Le Comité paritaire s'est mis d'accord, lors de sa séance constitutive, sur la nécessité d'examiner en tout premier lieu les problèmes relatifs aux salaires minima, à la durée du travail et à la formation professionnelle.

Dans un communiqué de presse, du 28 février 1964 qui relate la constitution de ce Comité, le syndicat allemand des travailleurs agricoles (D.G.B.) note, entre autres, que "si l'on s'en tient à une interprétation réaliste, ce Comité paritaire demeurera, pour une longue période, la première et seule commission se composant d'employeurs et de travailleurs qui aura été officiellement constituée par la Commission de la C.E.E. à l'échelon des six".

LES CHAPITRES VI ET VII DU PROGRAMME D'ACTION  
EXAMINES PAR LES ORGANISATIONS C.I.S.I.  
DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DIVERSES

Nous reproduisons, ci-après, le texte d'une résolution approuvée par la Commission de coordination C.E.E. de la Fédération internationale des organisations syndicales des travailleurs des industries diverses sur les

chapitres VI (politique sociale) et VII (politique économique) du mémorandum de la Commission de la C.E.E. sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape :

"La Commission de coordination a examiné de nouveau les intentions d'imposer, dans le cadre de la politique économique et sociale de la C.E.E., une programmation de la politique des revenus, y compris la politique des salaires.

"Elle voit dans cette évolution de grands dangers et avant tout qu'on accorde à l'économie une primauté qui ne lui revient pas. Le but de toutes les activités économiques doit être le progrès humain et social. Il est à craindre, de plus, que dans une planification poussée l'élément technocratique et bureaucratique prenne le dessus. Il en résulte le danger que la masse des hommes soit manipulée et ne soit plus en état d'influencer l'évolution par des décisions démocratiques. L'activité syndicale est basée, de par sa nature, sur le mandat démocratique des membres, dont l'affiliation à un syndicat est un acte volontaire. En tout cas les syndicats doivent éviter de devenir l'objet des développements qui les mettent en opposition avec leurs membres.

"La Commission de coordination estime qu'une planification doit répondre à certaines conditions.

"Une des conditions essentielles est la solution du problème de la répartition équitable du revenu national. Aussi longtemps que ce problème ne pourra être résolu d'une manière satisfaisante, en raison de la situation sociale et partant politique, toute planification ne servira qu'à cimenter le régime actuel de la propriété et de la fortune. En d'autres termes, l'élimination de la contestation syndicale avec les employeurs, équivaudrait en ce moment à une capitulation des syndicats.

"Une planification donnerait une grande supériorité aux instances gouvernementales et mettrait les syndicats sous la dépendance politique et économique de la politique gouvernementale. La possibilité d'une évolution de la planification dans un sens syndical serait ainsi fortement compromise. Si, d'une part, on demande aux syndicats de s'intégrer dans un système supérieur, il importe, d'autre part, qu'on leur donne la possibilité d'influencer les bases de la planification. Cela vaut tant sur le plan national que pour la C.E.E. Mais ces conditions font défaut aujourd'hui dans presque tous les pays de la Communauté.

"Malgré ces objections, la Commission de coordination ne nie pas qu'il est nécessaire d'arriver à des prévisions et une planification de tous les facteurs économiques, y compris la politique des dépenses des gouvernements.

"Dans les conditions actuelles cependant, une planification doit être rejetée, tout au moins pour autant qu'elle s'occupe de mesures concrètes de la fixation des salaires et des revenus. La Commission de coordination reconnaît, par contre, qu'il existe dès à présent, dans beaucoup de domaines de la vie sociale, un large champ de planification et de prévision, sans que des interventions directes soient nécessaires.

"La Commission de coordination prie le Secrétariat syndical européen d'attirer l'attention du Comité exécutif sur les dangers susdits et d'inviter le Comité exécutif à s'occuper activement du développement d'une politique commune pour combattre ces dangers."

### LES SYNDICATS F.S.M. ET LE MARCHÉ COMMUN

#### LA C.G.T. ET LE "KENNEDY ROUND"

A l'occasion de la discussion qui s'est déroulée les 21 et 22 janvier 1964 au Conseil économique et social français, sur les problèmes posés par la reprise des négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), Jean Duret est intervenu au nom de la C.G.T.

"Le Peuple" (n° 696 du 16 au 29 février 1964, organe officiel bimensuel de la Confédération générale du travail (France)), reproduit "in extenso" le texte de cette intervention.

Selon J. Duret, "la négociation Kennedy est la suite logique de la politique des Etats-Unis, qui, depuis la fin des hostilités, ont exercé une pression constante en vue d'élargir et d'accélérer le processus de libération et de libéralisation des échanges internationaux".

"Toutefois - dit-il - jusqu'à présent, ce genre de conseil était surtout réservé à l'usage des autres nations". Cette fois-ci, "pour accélérer et intensifier le processus, le Trade expansion act propose aux autres pays, et en particulier à la Communauté économique européenne, des concessions théoriquement équivalentes".

"Cependant - ajoute J. Duret - il ne faut jamais perdre de vue que pour les Américains, l'objectif de la négociation Kennedy est d'accroître sensiblement le volume de leurs exportations, notamment vers l'Europe".

Abordant le problème de l'aide aux pays en voie de développement, et cela en relation avec l'état de la balance des paiements des Etats-Unis,

J. Duret écrit que "ce qui grève essentiellement la balance des paiements des Etats-Unis, ce n'est nullement l'aide fournie aux pays sous-développés, car le système appliqué de plus en plus vigoureusement du prêt-lié et d'aide-liée aboutit, comme le montrent des calculs récents, à ce que près de 80 % des sommes ainsi octroyées sont récupérées sous forme d'exportations américaines supplémentaires ou contribuent à maintenir le volume des exportations"

Pour J. Duret, la cause essentielle du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis réside "dans les dépenses militaires et l'aide à caractère politique et stratégique".

Il ajoute que "c'est dans la réduction de ces dépenses que seul peut se trouver une solution permettant d'améliorer l'état de la balance américaine et d'atténuer la pression des Etats-Unis pour développer leurs exportations.

Selon le représentant de la C.G.T., il est clair que "ces dépenses seront plus facilement réduites dans une atmosphère de détente internationale et que le développement des échanges Est-Ouest est un des moyens d'activer la détente internationale, sinon - précise-t-il - l'action américaine, pour élargir l'excédent de leur balance commerciale sur l'Europe des six, ne pourra que croître".

Dans une autre partie de son exposé, J. Duret souligne "l'effet pernicieux des négociations qui vont s'ouvrir à Genève, sur l'économie française".

"Si le taux d'abaissement des droits de douane est élevé, on ne pourra empêcher que certaines activités ne soient très sérieusement menacées soit par la concurrence américaine, soit par celle d'autres pays qui bénéficieront des réductions tarifaires (concurrence des pays à bas salaires et du Japon)".

J. Duret se pose ensuite la question de savoir si, face à la perspective de transformation de ces bouleversements, les six offrent un front uni. avec un réel état d'esprit communautaire. Il semble être sceptique à ce sujet, puisqu'il dit qu' "un texte de compromis a été péniblement élaboré à Bruxelles" et que "personne n'ignore les nombreux marchandages qui l'on précédé et le contenu des contradictions entre les six, qui ne manqueront pas de resurgir à la première occasion".

Rappelons qu'à l'issue du débat, qui s'est déroulé au Conseil économique et social français, le groupe de la C.G.T. s'est abstenu.

Pour la C.G.T., il s'agissait essentiellement de prendre en considération les répercussions que peut avoir la négociation Kennedy sur l'économie française et les conditions de vie et de lutte des travailleurs, alors que le rapport insiste, selon eux, sur la nécessité de consolider la Communauté économique européenne.

## II. CE QU'A DIT LA PRESSE SYNDICALE... PROBLEMES POLITIQUES

"FUSION EN PERSPECTIVE", par Arthur Gailly - "L'Action" (F.G.T.B.-Belgique) du 15.2.64, page 2.

Après avoir indiqué que l'année 1964 sera exceptionnellement importante pour l'Europe des "Six", A. Gailly pose une série de questions concernant le nombre de membres de ce nouvel Exécutif et se demande à quel niveau se situera l'indépendance de cet Exécutif vis-à-vis des gouvernements et quels seront les droits de regard et de contrôle du Parlement européen vis-à-vis de l'Exécutif unique. Il s'interroge également sur le sort qui sera réservé aux divers comités et notamment au Comité consultatif de la C.E.C.A. où, dit-il, "les travailleurs peuvent encore exprimer leurs aspirations". A ce sujet, il signale que le groupe des travailleurs du Comité consultatif a déposé une motion sollicitant l'inscription à l'ordre du jour de ce Comité de l'important problème de la situation du Comité consultatif dans la perspective d'une fusion des Communautés européennes.

"LA CONSTRUCTION DE L'EUROPE PROGRESSE", par Louis Major - "Syndicats" (F.G.T.B.-Belgique), n° 9 du 29.2.64.

Sous ce titre, Louis Major, secrétaire général de la F.G.T.B., analyse dans son éditorial, les progrès réalisés ces derniers temps dans la construction européenne et notamment sur le plan économique, dans le domaine des transports, en politique agricole et en ce qui concerne l'unification des Exécutifs européens.

Cette analyse l'amène à parler du rôle des syndicats et notamment dans les termes suivants : "Les syndicats qui sont surchargés de travail sur le plan national n'échangent pas encore suffisamment d'informations. Il n'existe encore de coordination ni dans les revendications, ni dans l'action. Cependant, dans ce nouveau pays que deviendra l'Europe, le mouvement syndical devra être unique pour défendre au mieux les intérêts des travailleurs. Il faudra donc fonder un mouvement entièrement solidaire et collectif (...). Nous devons dès lors faire l'effort de trouver le temps nécessaire et les moyens voulus pour bâtir, dans cette Europe unie, un mouvement syndical puissant.

"BILAN DE 10 ANNEES DE FONCTIONNEMENT DE LA C.E.C.A." - "Force ouvrière Informations" (France), n° 135 janvier 1964, pages 57 à 67.

L'auteur de cet article retrace les différentes étapes de développement de la Communauté charbon-acier et dresse le bilan de ses activités.

L'article se termine par les conclusions suivantes : "Le grand mérite de la C.E.C.A. n'est pas tellement économique, car en fait, c'est la conjoncture expansionniste qui a favorisé la C.E.C.A. beaucoup plus que la C.E.C.A.

n'a provoqué l'expansion, mais il est surtout politique : la C.E.C.A. a été le premier organisme européen. C'est l'organisme qui a fait pénétrer l'idée européenne dans les esprits : la C.E.C.A. a été le banc d'essai d'une construction européenne plus vaste. Le problème qui se pose maintenant est double. C'est tout d'abord le problème de la supranationalité : la crise charbonnière a été, en effet, le révélateur d'une grave crise à l'intérieur de la C.E.C.A., crise marquée par l'opposition entre la Haute Autorité et les ministres des pays membres. La position française à ce sujet est très nette; la France estime que la C.E.C.A. doit être gouvernée par le Conseil des ministres, qui accepte ou refuse les suggestions de l'Exécutif, c'est-à-dire la Haute Autorité. C'est le système employé dans le Marché commun. On peut alors se demander si l'existence même du Marché commun ne pose pas le problème de l'existence de la C.E.C.A. Une fusion des trois Exécutifs européens, de la C.E.C.A., de l'Euratom et du Marché commun, apparaît comme souhaitable".

"I SINDACATI E L'EUROPA" (Les syndicats et l'Europe) - "Conquista del lavoro" (C.I.S.L.-Italie), n° 7 du 16.2.64, page 8.

Le journal relate les travaux du Comité exécutif du Secrétariat syndical européen C.I.S.L., qui ont eu lieu à Rome, les 5 et 6 février, et sur la conférence de presse, donnée à l'issue de la réunion, par L. Rosenberg, président du D.G.B.

A la question posée par un journaliste sur l'attitude des organisations syndicales des six au sujet de la politique européenne du général de Gaulle, L. Rosenberg a répondu : "Nous pensons qu'il doit exister une entière égalité d'obligations et de devoirs entre les membres de la Communauté. A ce propos, j'ajoute qu'il ne suffit pas de rester sur la défensive, dans l'attente timorée de conférences de presse du général de Gaulle, mais qu'il faut une action politique décisive dans ce sens. La lutte est assez difficile, mais il n'est pas impossible d'arriver à une entière égalité entre les pays de la C.E.E."

"Répondant encore à un journaliste sur la question de savoir quels auraient été les motifs de l'absence de dialogue entre les syndicats libres européens et la C.G.I.L., dont la position, à l'intérieur de la Fédération syndicale mondiale (F.S.M.), s'est progressivement différenciée, Rosenberg a dit que le Comité exécutif du S.S.E.-C.I.S.L. a des relations seulement avec les organisations affiliées à la C.I.S.L. internationale et que, tout en appréciant les efforts accomplis par une fraction de la C.G.I.L. de se différencier des positions de la F.S.M., il ne croit pas opportun pour l'instant d'avoir des relations avec elle. A moins que la C.G.I.L. ne déclare officiellement et publiquement d'accepter les traités de Rome et les implications politiques qui en découlent".

"UN REQUIEM PER L'EUROPA ?" (Un requiem pour l'Europe ?), par A.C. ROCCHI - "Conquista del lavoro" (C.I.S.L.-Italie), n° 8 du 23.2.64, page 14.

Analysant la situation européenne actuelle, sous tous les aspects :

politique, économique et social, l'auteur affirme qu'on ne peut pas être optimiste. Pour une véritable construction européenne, il faut en particulier l'appui de la volonté et de l'intérêt populaires, ce qui, jusqu'à présent, n'a pas été le cas. Les organisations syndicales n'ont pas non plus - reconnaît l'auteur - exercé tout leur pouvoir et leur poids et n'ont pas suffisamment organisé et coordonné les méthodes et les moyens pour une concrète et massive pression aux niveaux nationaux et surtout au niveau européen.

"DE VAKREWEGING" (N.V.V.-Pays-Bas), n° 3 du 18.2.64, pages 38 et 39.

Un article de Gideon M. Neemann, représentant européen de l'Histadrout à Londres, est consacré à "Israël et la C.E.E."

Dans l'article qui reflète le point de vue personnel de l'auteur, on étudie la situation économique d'Israël en donnant un aperçu des rapports depuis 1960 entre Israël et la C.E.E. et l'auteur conclut : "Il est clair que tout le problème de venir à l'encontre d'Israël est un problème de caractère politique. Si la volonté politique d'arriver au plus vite à un accord avec Israël fait défaut, les pays de la C.E.E. feront quelque chose que le boycottage arabe n'a pu réaliser et notamment donner un coup dur à l'économie d'Israël".

#### POLITIQUE SOCIALE

"LADENSCHLUSSGESETZ VERSCHWINDET NICHT DURCH HARMONISIERUNG IN DER EWG" (La loi sur la fermeture des magasins ne sera pas supprimée par l'harmonisation dans la C.E.E.) - "Ausblick HBV" (D.G.B.-Allemagne), n° 3 mars 1964, page 2.

Dans cette critique, l'auteur attaque les idées qu'on trouve surtout dans les milieux des employeurs allemands et qui sont "animées du désir de démanteler la législation sociale allemande et l'ordre réglant nos conventions collectives parce que celles-ci sont assez souvent plus avantageuses que dans les autres pays européens. Dans beaucoup de domaines cependant, notre ordre en matière sociale est dépassé par les règlements des autres".

"Dans les autres pays (...) les employés du commerce de détail et une grande partie du commerce comptent sur l'adoption de la loi allemande sur la fermeture des magasins (...) comme règlement devant obliger tous les Etats de la C.E.E."

L'auteur termine : "En ce qui nous concerne la loi sur la fermeture des magasins est un élément intégral de la sécurité sociale des employés du commerce et nous n'acceptons plus qu'on nous l'enlève. Nous comprenons aussi que les autres veulent également jouir de cette loi. Tous ceux qui croient cependant pouvoir escompter sur le recul social en présence de l'intégration européenne, ont faussement compris le sens et les tâches de la C.E.E."

"GASTARBEITER GLEICHBERECHTIGT" (Les travailleurs migrants ont les mêmes droits) - "Grundstein" (D.G.B.-Allemagne), du 9.2.64, page 16.

Dans le domaine de la politique salariale et sociale "les travailleurs étrangers ne peuvent être traités autrement que les travailleurs allemands".

Ce point fut spécialement souligné par le membre du bureau confédéral du D.G.B., Günter STEPHAN, lors d'une session du D.G.B. avec des militants syndicalistes italiens à Haltern (Wesphalie).

Dans des pourparlers avec le Gouvernement fédéral et le Parlement, les syndicats se sont employés à ce qu'on insère la clause dans un modèle de contrat de travail pour les travailleurs étrangers que les conditions de la convention salariale de chaque branche industrielle dans la République fédérale soient également applicables à eux. Cela veut dire que non seulement la question salariale mais également toutes les autres matières fixées dans une convention allemande sont réglées, entre autres, la durée du travail et le congé".

"IL PASSAPORTO PER L'EUROPA" (Le passeport pour l'Europe), par C. SAVOINI - "Conquista del lavoro" (C.I.S.L.-Italie), n° 7 du 16.2.64, pages 16 et 17.

L'auteur commente le nouveau règlement sur la libre circulation des travailleurs dans les pays de la Communauté en soulignant qu'il représente un "remarquable pas en avant" pour l'abolition progressive de toute discrimination fondée sur la nationalité des travailleurs. Après avoir souligné l'oeuvre de M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E. et président du groupe "affaires sociales", pour arriver à l'approbation, au sein du Conseil des ministres, des nouvelles propositions, l'auteur analyse particulièrement celle qui concerne l'éligibilité des travailleurs migrants dans les organes représentatifs d'entreprise qu'il a qualifiée de "conquête d'une importance évidente et fondamentale". Cette disposition, note l'auteur, "pose au mouvement syndical libre de nouveaux problèmes et de nouveaux devoirs dans le domaine des politiques syndicales et organisatives communes, qui, déjà esquissées ces dernières années, exigent désormais un approfondissement urgent".

"LEGATO A UNA POLITICA REGIONALE LO SVILUPPO ECONOMICO DELLA C.E.E." (La politique régionale liée au développement économique de la C.E.E.) - "Il lavoro italiano" (U.I.L.-Italie), n° 6 du 8.2.64.

L'article se réfère à la discussion sur la situation sociale dans la Communauté qui a eu lieu à la session de janvier du Parlement européen et reprend de larges extraits de l'intervention de M. Levi Sandri, membre de la Commission de la C.E.E. aux Affaires sociales.

## PROBLEMES ECONOMIQUES

### POLITIQUE ENERGETIQUE

"DES PRIX BELGES ... ET EUROPEENS", par Alfred DELOURME - "Syndicats" (F.G.T.B.-Belgique), n° 6 du 8.2.64, page 1.

A. Delourme constate qu'après une longue période de stabilité des prix agricoles et alimentaires, chacun est frappé par leur hausse spectaculaire. Il publie par la suite quelques statistiques de la Communauté européenne faisant apparaître l'augmentation des indices des prix à la production des produits d'origine animale.

En accord avec le "Comité de contact des consommateurs" des six pays de la Communauté européenne, il propose la création sur le plan communautaire d'un "Comité de prix", chargé d'une observation permanente des mouvements de prix à la consommation.

"OU VA LA SIDERURGIE ?", par L. ZILLIOX - "Voix des métaux" (C.F.T.C.--France), n° 116, février 1964, page 4.

L'auteur signale que les pouvoirs publics de la C.E.C.A. sont intervenus en prenant un certain nombre de mesures pour faire face aux problèmes posés à l'industrie sidérurgique.

Il estime qu' "élever des murs douaniers autour des six pays de la C.E.C.A. ne résoud rien à long terme; prendre de telles mesures temporaires pour stopper une dégradation préjudiciable à l'économie générale et aux travailleurs n'a de signification valable que si une politique sidérurgique d'intérêt général est mise au point et se substitue aux mesures particulières".

"VEETROUWEN IN TOEKOMST MIJNINDUSTRIE HERSTELD" (La confiance dans l'avenir de l'industrie charbonnière est rétablie) - "Die Mijnwerker" - (N.K.M.B.-Pays-Bas), n° 2, février 1964, pages 26 et 27.

L'article est consacré à l'analyse des mesures financières, sociales et économiques recommandées par le ministre néerlandais des affaires économiques en vue de protéger l'industrie charbonnière du Limbourg néerlandais.

L'auteur rappelant les difficultés de l'industrie charbonnière limbourgeoise créées par l'absence d'une politique énergétique coordonnée de la C.E.C.A., conclut : "la garantie d'écoulement du charbon limbourgeois donnée par le Gouvernement et les mesures financières, sociales et économiques sont de telle nature que l'avenir peut être envisagé avec confiance. Étant donné que l'aide du Gouvernement n'est que temporaire, il est évident que nous ne nous réjouissons pas trop de ce début de solution progressive des problèmes de nos mines. Cette aide prendra fin aussitôt que les mines pourront se suffire à elles-mêmes et que les "Six" pourront s'attaquer communément aux problèmes de l'énergie".

"C'est avec prudence et circonspection que nous croyons à la confiance que nous donne le Gouvernement néerlandais dans l'avenir du charbon limbourgeois".

### POLITIQUE AGRICOLE

"BLEIBT DER VERBRAUCHER AUF DER STRECKE ?" (Le consommateur va-t-il succomber sous le fardeau ?), par Pe - "Die Quelle" (D.G.B.-Allemagne), n° 2 février 1964, pages 66 et 67.

Dans cet article, l'auteur examine quelles seront les conséquences de la création d'un marché commun agricole pour l'Allemagne.

Il estime que "les consommateurs allemands ne verront le renchérissement dû au marché commun agricole qu'au moment où le Conseil des ministres aura fixé les prélèvements aux frontières. Il est évident que nous pouvons nous attendre à une nouvelle augmentation du prix du lait, du beurre et du fromage au moment où les prix de ces produits seront harmonisés dans les pays de la Communauté".

L'auteur souligne "qu'il deviendra insupportable de laisser les pouvoirs de décision uniquement aux moins de la bureaucratie ministérielle des six pays, exposés aux influences peu contrôlables des groupements de pression bien organisés. L'élargissement des pouvoirs du Parlement européen et son élection au suffrage direct sera sérieusement pris en considération, même par certains milieux du Gouvernement fédéral et des partis formant la coalition".

"SYNDICALISME", organe de la C.F.T.C. (France), dans ses numéros 971 et 972 des 29 février et 7 mars 1964, publie une interview exclusive de M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E., concernant "les dernières décisions agricoles du Marché commun et le "Kennedy round", les investissements et la programmation européenne".

### III. BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

#### C.E.E.

##### **LE MARCHÉ COMMUN DES PRODUITS AGRICOLES - PERSPECTIVES "1970"** (Etudes, série "Agriculture" n° 10/1963)

Cette étude, mise au point par la Direction générale de l'Agriculture, analyse les tendances de la consommation et de la production ainsi que la situation d'approvisionnement en denrées agricoles dans la C.E.E. et les Etats membres, le Danemark, la Norvège et le Royaume-Uni (1958 et 1970). Ce rapport est complété par plusieurs annexes statistiques.

L'ouvrage est publié en français, allemand, néerlandais et italien.  
Publication mise en vente.

##### **SEMINAIRE SUR L'AUTOMATION DANS LE SECTEUR ADMINISTRATIF**

Ce document rend compte des actes officiels du séminaire sur l'automatisation dans le secteur administratif qui s'est tenu à Bruxelles du 19 au 21 février 1963. Ce séminaire a été organisé par la Commission de la C.E.E. en collaboration avec la Haute Autorité de la C.E.C.A. et la Commission de la C.E.E.A.

Il a eu lieu avec la participation de représentants des gouvernements des organisations des employeurs et des travailleurs et d'un nombre important d'experts scientifiques venant des six pays de la Communauté européenne.

Documents établis dans les quatre langues officielles de la Communauté.

##### **BULLETIN DE LA C.E.E. - n° 2, février 1964, publication mensuelle.**

Ce bulletin comporte, entre autres, des extraits du discours prononcé par M. Mansholt, vice-président de la Commission, devant le Parlement européen, le 7 janvier 1964.

Nous y trouvons également un compte rendu sur la Table ronde organisée le 12 décembre 1963 à Bruxelles sur la politique sociale dans les transports et un résumé des travaux sur le colloque organisé à Bruxelles le 19 décembre 1963 sur la politique des logements sociaux. Une partie importante du bulletin, comme d'habitude, est consacrée aux activités de la Communauté.

En vente et par abonnement dans les quatre langues officielles de la Communauté, ainsi qu'en anglais et en espagnol.

## PRINCIPES ET METHODES DE L'ENQUETE DE CONJONCTURE AUPRES DES CHEFS D'ENTRE- PRISE DE LA COMMUNAUTE

Dans cette brochure, l'enquête de conjoncture est décrite en détail, en particulier le champ d'enquête, le calendrier adopté, le questionnaire de la nomenclature et sa correspondance avec les nomenclatures usuelles, les méthodes de pondération utilisées. Un chapitre spécial est consacré à la description de l'enquête de conjoncture sur les investissements.

Cette brochure est éditée dans cinq langues et est distribuée gratuitement à tous les abonnés du périodique : "Résultats de l'enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprises" (v. note d'information n° 1/1964)

### C.E.C.A.

L'EVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CHARBONNIERE DE LA COMMUNAUTE -  
(1958-1962), Doc. n° 9885/1/1963/1

Ce document analyse l'évolution de l'emploi dans l'industrie houillère de la Communauté et les différents pays, durant la période s'étalant de 1958 à 1962.

Ouvrage publié dans les quatre langues officielles.

MEMORANDUM SUR L'EVOLUTION DE LA QUESTION DU STATUT EUROPEEN DU MINEUR -  
novembre 1963 - Doc. n° 10041/2/1963/1

Ce document retrace l'historique de cette question et fait le point de la situation actuelle.

Il comporte en annexe la résolution du Parlement européen et le texte de plusieurs lettres signées par M. Finet et adressées aux membres de la Commission mixte pour l'harmonisation des conditions de vie et de travail dans l'industrie charbonnière de la Communauté.

Documents établis dans les quatre langues.

LA CONJONCTURE ENERGETIQUE DANS LA COMMUNAUTE - SITUATION A LA FIN DE 1963,  
PERSPECTIVES 1964 (janvier 1964)

Ce rapport, établi en collaboration avec les Commissions de la C.E.E. et de la C.E.E.A., constitue la quatrième des études annuelles consacrées à la situation à court terme sur le marché de l'énergie de la Communauté. L'étude présente également un bilan prévisionnel pour 1964, en conditions normales de température et d'hydraulicité.

Enfin, ce rapport tente de situer l'évolution conjoncturelle en matière d'énergie dans une perspective à plus long terme, en examinant à grands traits, comment et dans quelle mesure, les développements esquissés dans l' "Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté" se réalisent à travers les fluctuations conjoncturelles et accidentelles.

**NOTE D'INFORMATION n° 1, 9e année, publiée par la Direction générale "Problèmes du travail, assainissement et reconversion".**

Ce numéro retrace l'évolution sociale dans les pays de la Communauté du charbon et de l'acier pendant l'année 1963.

**C.E.C.A. 1952-1962 - RESULTATS, LIMITES ET PRESPECTIVES, Doc. n° 3352/2/63/1**

Grâce à cette publication, il est possible de se faire une idée d'ensemble de l'activité de la C.E.C.A. au cours de ces dix dernières années. Cet ouvrage commence par une introduction dans laquelle la Haute Autorité formule une déclaration d'intentions de caractère politique.

La première partie de ce substantiel rapport constitue une analyse-critique des courants de concentration et de l'évolution des coûts dans l'industrie sidérurgique. La deuxième partie traite d'importants problèmes économiques : concurrence, transports, impôts et commerce extérieur.

Ensuite, après avoir analysé les prévisions à long terme et la politique d'investissements, les auteurs soulignent l'importance qu'il convient d'accorder aux problèmes sociaux. Le rapport traite également des questions qui concernent spécifiquement les charbonnages et termine par un bilan des effets de l'intégration.

Publié dans les quatre langues officielles de la Communauté.

### EURATOM

**EURATOM INFORMATION, volume n° 2/1964 - RESULTATS DES MESURES DE LA RADIO-ACTIVITE DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTE POUR LES ANNEES 1961-1962**

Ce document présente les résultats des mesures effectuées dans un grand nombre de stations chargées du contrôle de la radioactivité artificielle ambiante, dans les six pays de la Communauté.

Edition quadrilingue.

## OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

### INFORMATIONS STATISTIQUES n° 3/63

Ce numéro comporte les articles suivants :

- "L'Office statistique des Communautés européennes - 10 ans de travail dans le domaine de l'intégration des statistiques", par R. WAGENFUEHR, directeur général de l'Office statistique.
- "Méthodes utilisées dans les pays de la C.E.E. pour l'établissement des comptes économiques de l'agriculture", par J. MAYER, en collaboration avec le groupe de travail comptes économiques de l'agriculture.
- "L'évolution et les prestations de l'industrie du bâtiment dans les Etats membres de la Communauté et leur représentation statistique", par J. KROMPHARDT, fonctionnaire de l'Office statistique.
- "Les réserves de minerai de fer exploitables dans les conditions actuelles de la Communauté", par J.-N. CHARRAYRE, Chef de division à l'Office statistique.
- "Comparaison statistique du tarif douanier commun de la C.E.E., du tarif des Etats-Unis d'Amérique et du tarif du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord", par M. MESNAGE, Chef de division à l'Office statistique.

### STATISTIQUES INDUSTRIELLES n° 1/64

Ce numéro donne une vue d'ensemble des statistiques industrielles suivantes : industrie de jute, production de ciment et construction navale.

### STATISTIQUES DE BASE DE LA COMMUNAUTÉ - 4e édition, novembre 1963

Comparaison avec certains pays européens, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et l'U.R.S.S.

Dans la présente édition, une place un peu plus grande a été faite aux données relatives à l'énergie et à l'acier. Un chapitre a de plus été réservé aux statistiques sociales, notamment pour rendre compte de résultats d'enquêtes communautaires sur les salaires et les revenus dans l'industrie.

### DIVERS

FEDERALISME ET INTEGRATION EUROPEENNE - Centre de recherches européennes, Lausanne 1963, par François CARDIS

Le fédéralisme reste une des formes constitutionnelles possibles de

la future Europe. F. CARDIS en pose les termes face au Marché commun. L'intérêt de l'étude réside dans le départage qu'il fait des aspects à caractère fédératif et de ceux des Communautés européennes.

**L'INTEGRATION EUROPEENNE - DE L'IDEE EUROPEENNE A LA REALITE, SUR LA BONNE ROUTE** - Brochure éditée par la Fédération des syndicats allemands (D.G.B.), division de la politique économique.

Une partie de cette brochure est consacrée aux problèmes des syndicats et de l'intégration européenne. En annexe, on trouve également quelques informations sur les syndicats démocratiques dans les pays de la C.E.E. L'ouvrage existe en allemand, français et anglais.

**RAPPORT ECONOMIQUE DU SYNDICAT DU BOIS D.G.B. (Allemagne)**

La situation de l'industrie du bois et du meuble de la république fédérale d'Allemagne a été examinée attentivement dans ses multiples imbrications avec les pays de la C.E.E., de l'A.E.L.E. et les principaux autres pays du monde, par Herbert APITZSCH, économiste du Syndicat du bois, dans une étude de 80 pages.

Les divers chapitres de cette étude, écrits sous l'angle de l'intégration européenne, traitent de la situation économique mondiale ainsi que de celle de l'Allemagne occidentale, du marché de l'emploi, des scieries, du travail du bois, de l'industrie du contre-plaqué et des plaques d'agglomérés et aussi de la situation de la Communauté économique européenne.

**L'EUROPE DES "SIX" FACTEUR DE PROGRES SOCIAL ? - "Le monde diplomatique"** (France), février 1964, pages 9, 10, 11 et 12

Sous ce titre général, "Le monde diplomatique" reprend une série d'articles et de commentaires sur le bilan social des Communautés, après onze ans d'activité de la C.E.C.A. et cinq ans de la C.E.E.

Ci-après, les articles publiés :

- "La Communauté d'intérêts des travailleurs servira à cimenter l'union entre les peuples", par L. LEVI SANDRI, membre de la Commission de la C.E.E.;
- "En s'inspirant de l'exemple français les Six s'efforcent d'harmoniser leurs régimes de protection sociale agricole", par F.H. DE VIRIEU;
- "Allemagne fédérale : La stabilité de la réglementation est compensée par l'élévation des salaires et la réduction des heures de travail", par Roland DELCOUR;

- "Italie : Des progrès considérables ont été réalisés dans la voie de l'égalisation", par Rosario PURPURA, directeur général au ministère du travail et de la prévoyance sociale;
- "France : La législation est en général plus avancée que chez les autres partenaires", par André PHILBERT, conseiller technique au cabinet du ministre du travail;
- "Le Mouvement syndical libre soutient l'idée d'intégration mais critique parfois les méthodes employées pour sa réalisation", par Harm G. BUIJTER, secrétaire général du secrétariat syndical européen;
- "Pour la F.S.M., il n'existe pas de garanties syndicales démocratiques dans les institutions de la C.E.E.", par Renato BITOSSI, président de la C.G.T. italienne, président de la Fédération syndicale mondiale;
- "L'oeuvre sociale de la C.E.C.A. - Un bilan nettement positif", par Gilbert MATHIEU.

-----